

2020_44_06_18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté de circulation pour élagage VC 27 "le Bouteiller"

Le Maire de GIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-4 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8 et R 411-25 ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;
Vu la demande de l'Entreprise Eurovia, en date du 18 juin 2019, pour des travaux d'élagage sur la VC 27 en direction du lieu-dit "le Bouteiller";
Considérant la nécessité, pour des raisons de sécurité, de fermer la circulation sur cette voie à compter du lundi 22 juin 2020 pour une durée de un mois ;

ARRETE

Article 1 er : Pour des raisons de sécurité pendant les travaux d'élagage sur la VC 27 , la circulation de tous les véhicules sera interdite à compter du lundi 22 juin 2020 pour une durée de un mois.

Article 2 : A la charge de l'entreprise qui réalise les travaux de mettre en place la signalisation réglementaire afin d'assurer la sécurité et d'interdire l'accès du chantier au public;

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois.

Fait à Gignac le 18 juin 2020

Le Maire.

Mme OURCIVAL Solange

S. Ourcival

